



Bureau du  
conseiller sénatorial  
en éthique

Office of the  
Senate Ethics Officer

# États financiers du BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Exercice clos le 31 mars 2023

---

Août 2023

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2023

---

Page

**Déclaration de la responsabilité de la direction**

**Rapport de l'auditeur indépendant**

**États financiers**

État de la situation financière .....	1
État des résultats et de la situation financière nette .....	2
État des flux de trésorerie .....	3
Notes afférentes aux états financiers.....	4

## DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction du Bureau du conseiller sénatorial en éthique est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relatifs à l'exercice financier clos le 31 mars 2023. Ces états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement conformément aux règlements prescrits et respectent les autorisations du Parlement.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; et en établissant des programmes de communication favorisant une compréhension suffisante des règlements, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Ces états financiers ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.



---

M<sup>e</sup> Pierre Legault  
Conseiller sénatorial en éthique et dirigeant  
principal des finances



---

Nathalie Charpentier, CPA  
Adjointe au dirigeant principal des finances

Le 24 août 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa ON K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-212-2896

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseiller sénatorial en éthique du Bureau du conseiller sénatorial en éthique

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Bureau du conseiller sénatorial en éthique (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats et de la situation financière nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.N.R. / S.R.L.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 24 août 2023

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
<b>Actifs financiers</b>		
Somme à recevoir du Trésor	123 141 \$	102 550 \$
Débiteurs et avances (note 6)	36 209	26 046
Total des actifs financiers	159 350	128 596
<b>Passifs financiers</b>		
Créiteurs et charges à payer (note 7)	154 445	123 691
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	23 941	25 203
Total des passifs financiers	178 386	148 894
<b>Dette nette</b>	(19 036)	(20 298)
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 8)	50 153	14 842
Total des actifs non financiers	50 153	14 842
<b>Situation financière nette</b>	31 117 \$	(5 456) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

État des résultats et de la situation financière nette

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
<b>Financement de l'État</b>			
Trésorerie nette fournie par le gouvernement du Canada		931 570 \$	891 608 \$
Variation de la somme à recevoir du Trésor		20 591	30 197
Services fournis gratuitement par d'autres ministères fédéraux (note 5a))		186 725	193 613
		<u>1 138 886</u>	<u>1 115 418</u>
<b>Charges</b>			
Salaires et avantages sociaux	999 347 \$	832 020	888 756
Services professionnels et spéciaux	350 000	116 773	67 575
Installations	124 256	124 256	124 256
Services publics, matériel et fournitures	7 500	5 603	3 025
Loyer, réparation et entretien	12 000	1 121	3 981
Impression et communication	15 000	5 865	4 841
Déplacements	19 000	13 394	–
Acquisition de machines et d'équipements	6 000	702	536
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 579	2 579	2 886
	<u>1 535 682</u>	<u>1 102 313</u>	<u>1 095 856</u>
<b>Coût de fonctionnement net après le financement de l'État</b>			
		36 573	19 562
<b>Situation financière nette au début de l'exercice</b>			
		(5 456)	(25 018)
<b>Situation financière nette à la fin de l'exercice</b>			
		<u>31 117 \$</u>	<u>(5 456) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	(1 102 313) \$	(1 095 856) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 579	2 886
Services fournis gratuitement par des ministères fédéraux	186 725	193 613
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Augmentation des débiteurs et avances	(10 163)	(10 842)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	30 754	41 039
Diminution des indemnités de vacances et de congrés compensatoires	(1 262)	(17 922)
	(893 680)	(887 082)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(37 890)	(4 526)
Trésorerie nette fournie par le gouvernement du Canada	(931 570) \$	(891 608) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

---

## 1. Autorité et objectifs

Le Bureau du conseiller sénatorial en éthique (le « Bureau ») a été créé par la *Loi sur le Parlement du Canada* et certaines lois en conséquence. Son mandat consiste à administrer et interpréter le Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs adopté par le Sénat le 18 mai 2005 et modifié en 2008, 2012, 2014 et 2021.

Le mandat du conseiller sénatorial en éthique comporte cinq grands domaines : avis et conseils, processus de déclaration annuelle, enquêtes, communication et information et administration du Bureau.

Pour les besoins des présents états financiers, toutes les activités mentionnées ci-dessus sont comprises dans les activités du Bureau.

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, dont les suivantes qui sont les plus importantes :

### a) Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Bureau ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

### b) Trésorerie nette fournie par le Trésor

Le Bureau fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de la trésorerie reçue par le Bureau est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Bureau sont prélevés du Trésor. La trésorerie nette fournie par le Trésor est la différence entre toutes les entrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement du Canada.

### c) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. La somme à recevoir du Trésor correspond au montant net de la trésorerie que le Bureau a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

---

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### d) Comptes débiteurs et avances

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des sommes que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

### e) Charges

- i) Les charges sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi;
- ii) Les services fournis gratuitement par des ministères fédéraux pour les installations et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges à leur coût estimatif.

### f) Avantages sociaux futurs

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs relatifs aux prestations de retraite ne figurent pas à l'état de la situation financière du Bureau, car leur responsabilité revient au gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au Régime sont passées en charges à titre de salaires et avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau envers le Régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Bureau n'est pas tenu de cotiser pour combler le déficit actuariel du Régime. Les surplus ou déficits actuariels ne sont pas enregistrés dans les livres du Bureau, car ils sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

### g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles ayant un coût initial de 2 000 \$ ou plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Bureau amortit les immobilisations corporelles selon une méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

---

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### h) Emploi d'estimations

La préparation de ces états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

### i) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser l'instrument à sa juste valeur. La direction a décidé de ne comptabiliser aucun instrument à sa juste valeur.

Les présents états financiers ne renferment pas d'état des gains et pertes de réévaluation, car le Bureau n'a pas d'instruments financiers nécessitant une réévaluation.

### j) Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens en fonction des taux de change en vigueur au moment de l'opération.

### k) Adoption de nouvelles normes comptables

Le Bureau a adopté les nouvelles normes comptables suivantes pour le secteur public au cours de l'exercice :

#### I. SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 — Conversion des devises :

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Bureau a adopté les chapitres suivants des Normes comptables pour le secteur public : SP 3450 — Instruments financiers et SP 2601 — Conversion des devises. Ces normes ont un effet prospectif à partir de leur date d'adoption. Ces nouvelles normes renferment des exigences détaillées en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication des instruments financiers et des opérations en devises.

La mise en œuvre de ces normes n'exigeait pas que le Bureau tienne compte d'ajustements dans les présents états financiers, sauf en ce qui concerne la communication additionnelle des risques financiers à la note 11.

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

---

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### k) Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

#### II. SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Bureau a adopté le chapitre SP 3280 des Normes comptables pour le secteur public, intitulé Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Ces nouvelles normes comptables portent sur la comptabilisation des obligations juridiques liées à la mise hors service, par les entités du secteur public, de certaines immobilisations corporelles. Le chapitre a été adopté selon la méthode rétrospective modifiée à la date d'adoption. Selon cette méthode, le taux d'actualisation et les hypothèses utilisés au moment de la comptabilisation initiale sont ceux en place à la date d'adoption de la norme. Les hypothèses à utiliser dans les calculs ultérieurs sont révisées annuellement.

La mise en œuvre de ces normes n'exigeait pas que le Bureau tienne compte d'ajustements dans les présents états financiers, car le Bureau n'a pas d'obligation juridique importante liée à la mise hors service de ses immobilisations.

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

## 3. Autorisations parlementaires

Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans l'exercice précédent, considéré ou futur. Ainsi, les résultats nets du Bureau diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par l'État ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

- a) Rapprochement du coût de fonctionnement net aux autorisations parlementaires de l'exercice considéré

	2023	2022
Total des charges et du coût de fonctionnement net	1 102 313 \$	1 095 856 \$
Ajustement pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais pas sur les autorisations :		
Déduire les services fournis gratuitement par des ministères fédéraux	(186 725)	(193 613)
Augmentation des débiteurs et avances	10 163	10 842
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(30 754)	(41 039)
Diminution des indemnités de vacances et de congés compensatoires	1 262	17 922
Amortissement d'immobilisations corporelles	(2 579)	(2 886)
	893 680	887 082
Ajustement pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais plutôt sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	37 890	4 526
<b>Autorisations de l'exercice considéré utilisées</b>	<b>931 570 \$</b>	<b>891 608 \$</b>

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

## 3. Autorisations parlementaires (suite)

### b) Autorisations fournies et utilisées

	2023	2022
Crédit 20 – Dépenses de fonctionnement	1 278 498 \$	1 231 278 \$
Montants législatifs pour les avantages sociaux des employés	130 350	121 623
	1 408 848	1 352 901
Moins autorisations périmées – fonctionnement	(477 278)	(461 293)
Autorisations de l'exercice considéré utilisées	931 570 \$	891 608 \$

## 4. Avantages sociaux futurs

Les employés du Bureau participent au Régime, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les droits à retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

Autant les employés que le Bureau versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En 2023, les charges s'élèvent à 62 469 \$ (69 357 \$ en 2022), soit environ 1,4 fois (1,4 fois en 2022) les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relativement au Régime se limite aux cotisations versées. Les surplus ou déficits actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

## 5. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficience, d'efficacité et de prestation économique des programmes auprès du grand public. L'État fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau.

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

## 5. Opérations entre apparentés (suite)

### a) Services fournis gratuitement par des ministères fédéraux

Certains services sont considérés comme faisant partie intégrante du fonctionnement normal, car ils ne sont pas toujours fournis gratuitement à tous les ministères. Ces services incluent les installations et certains avantages sociaux. Les coûts de ces services ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau :

	2023	2022
Installations	124 256 \$	124 256 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et dentaires	62 469	69 357
	186 725 \$	193 613 \$

### b) Autres opérations entre apparentés

Le Sénat du Canada fournit des services (sur une base de recouvrement des coûts) et achète des biens et des services au nom du Bureau. Le coût de ces biens et de ces services est inclus dans les présents états financiers. Le coût des services fournis par le Sénat du Canada au Bureau s'élevait à 26 482 \$ (32 082 \$ en 2022).

Le tableau ci-après illustre les montants des comptes créditeurs et débiteurs auprès des autres ministères, organismes et sociétés d'État :

	2023	2022
Débiteurs	35 362 \$	25 685 \$
Créditeurs	28 995	204

## 6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente de l'information sur les débiteurs et les avances du Bureau :

	2023	2022
Débiteurs - autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement	35 362 \$	25 685 \$
Avances	847	361
	36 209 \$	26 046 \$

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

## 7. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant présente de l'information sur les crédoiteurs et les charges à payer du Bureau :

	2023	2022
Créditeurs - autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement	28 995 \$	204 \$
Créditeurs - entités externes	14 225	9 836
	43 220	10 040
Charges à payer	111 225	113 651
	154 445 \$	123 691 \$

## 8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Logiciels	17 895 \$	10 158 \$	7 737 \$	10 316 \$
Travaux en cours	42 416	–	42 416	4 526
	60 311 \$	10 158 \$	50 153 \$	14 842 \$

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2022 se chiffraient respectivement à 40 639 \$ et à 25 797 \$.

## 9. Obligations contractuelles

Le Bureau a des contrats pluriannuels pour ses locaux avec Services publics et Approvisionnement Canada. Ces contrats sont fournis sans frais au Bureau. Le montant estimé pour la prochaine année est comme suit :

2024	124 256 \$
2025	124 256
2026	124 256
2027	124 256
2028	124 256
Après	569 507
	1 190 787 \$

# BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

---

## 10. État de la variation de la dette nette

Un état de la variation de la dette nette n'a pas été inclus dans les états financiers car cet état n'offre pas d'information additionnelle utile.

## 11. Risques financiers

Le Bureau s'expose aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le Bureau à subir une perte financière. Le Bureau est exposé à un risque de crédit relativement à ses débiteurs et avances communiqués à la note 6, qui pour l'essentiel sont des sommes à recevoir de ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral ainsi que de parties externes. La direction estime que ces sommes ne présentent pas de risque de crédit important supérieur à la provision pour créances douteuses.

### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Bureau reçoit tous les ans des autorisations parlementaires, comme en témoigne la note 3b).

### c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Bureau n'est pas exposé à un risque de marché important découlant de ses instruments financiers, car il ne détient ni placements, ni titres d'emprunt, ni devises.

Les risques financiers du Bureau et le processus de gestion de ces risques n'ont pas beaucoup changé par rapport à l'exercice précédent.